

COLLOQUE

LE JUGE GARANT DE LA LAÏCITÉ, MAIS LAQUELLE ?

19-20 mai 2022

Faculté de Droit, Université-Saint-Louis-Bruxelles

En présence

OM10 – Ommegang
Rue de l'Ommegang 8
Bruxelles



COMITÉ ORGANISATEUR

Xavier Delgrange, *Université-Saint-Louis-Bruxelles/Université Libre de Bruxelles*

David Koussens, *Université de Sherbrooke/SoDRUS/CRIDAQ*

Claude Proeschel, *Université de Lorraine/GSRL (EPHE/PSL-CNRS)*

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Fonds de la recherche scientifique – FNRS (Belgique) ainsi que l’Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (France) pour les subventions accordées pour la tenue de ce colloque.

Nous remercions également les structures de recherche qui ont collaboré à son organisation : Chaire de recherche droit, religion et laïcité de l’Université de Sherbrooke ; Groupe Sociétés-Religions-Laïcités (EPHE/PSL/CNRS) ; Centre interdisciplinaire de recherches constitutionnelles de l’Université Saint-Louis-Bruxelles (CIRC) ; Centre de recherche Société, Droit et Religions de l’Université de Sherbrooke (SoDRUS).

Merci enfin à Lison Demichelis, à Raphaël-Mathieu Legault-Laberge et à Thomas Windisch pour le soutien dans l’organisation de l’événement.

ARGUMENTAIRE

La formule selon laquelle le juge serait le gardien de la laïcité est souvent invoquée, telle un mantra. Elle participe de ce fait à conforter la représentation d'une laïcité que l'on conjugue souvent au singulier, sans s'attacher à la pluralité et à la complexité de ses aménagements juridiques particuliers. Ce colloque propose de mettre en lumière la variété des interprétations par les juges des principes aux fondements de la laïcité, c'est-à-dire la séparation des Églises et de l'État (en particulier la séparation des normativités religieuses et politiques), la neutralité, la liberté de conscience et de religion et l'égalité entre citoyens. En effet, le sens et la forme que peut prendre la laïcité découle certainement de l'interprétation que les gouvernants politiques élaborent à partir des principes constitutifs susmentionnés, mais ils découlent aussi et surtout des modalités par lesquelles les juges les opérationnalisent, en en précisant le sens dans la jurisprudence.

S'appuyant sur des recherches récentes menées en droit, en sociologie ou en sciences politiques, ce colloque poursuit deux objectifs généraux originaux, qui structurent l'ensemble des communications, ouvrant de nouvelles perspectives de recherche sur la laïcité.

D'abord, il propose d'identifier l'évolution et la pluralité des aménagements laïques qui procèdent du travail des juridictions sous une triple dimension : 1) dans le temps, 2) dans l'espace, 3) au regard de l'objet religieux. Il contribue ainsi à identifier la diversité des modèles juridiques de laïcité observables, et cela y compris au sein d'une même société.

Ensuite, il vise à mettre en lumière comment les juges comprennent la laïcité, les significations qu'ils lui donnent et les éthiques particulières ou collectives qu'ils lui associent. Ce faisant, il tente de montrer comment les juges performant la laïcité dans des contextes où le débat social sur certaines expressions du religieux peut s'avérer tendu, et par là-même, d'observer leur positionnement ou leur neutralité dans leur action contentieuse. Il participe ainsi également d'une réflexion sur la question primordiale de la neutralité des juges dans des contentieux où le religieux est présent.

L'approche envisagée contribue donc à une meilleure compréhension scientifique de l'objet « laïcité », en s'émancipant des préconstruits, souvent essentialisés, de la laïcité dans les débats publics francophones. En effet, de nombreux travaux ont montré comment, en Belgique, en France ou au Québec, les médias et le politique avaient construit la laïcité à partir du surgissement d'événements, souvent associés à la visibilité des expressions du religieux dans l'espace public, dans une francophonie qui faisait office de caisse de résonance. Le colloque propose enfin d'explorer les nouveaux lieux où la laïcité, et notamment la séparation des normativités religieuses et politiques, est mise à l'épreuve devant les tribunaux (redéfinition du mariage, droits reproductifs, enjeux éthiques et bioéthiques en général, etc.).

PROGRAMME

Jeudi 19 mai 2022

- 8h30 – 8h45** **Accueil**
- 8h45 – 9h00** **Mot de bienvenue**
Hugues Dumont
Université-Saint-Louis-Bruxelles/CIRC
- 9h00-10h00** **Introduction**
Xavier Delgrange
Université-Saint-Louis-Bruxelles/Université Libre de Bruxelles/Conseil d'État belge
- David Koussens
Université de Sherbrooke/SoDRUS/CRIDAQ
- Claude Proeschel
Université de Lorraine/GSRL (EPHE/PSL-CNRS)
- 10h00 – 10h30** **Pause-café**
- 10h30-12h30** **Les juges et la laïcité sous les feux de l'enquête**
- Présidence : Louis-Léon Christians
Université catholique de Louvain
- Enquête sur la laïcité dans la justice
Mathilde Philip-Gay
Université Jean Moulin Lyon 3
- Enquête sur la laïcité dans la justice
Christine Pauti
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Le cas *Lachiri c. Belgique* et le port du foulard islamique aux audiences des tribunaux en Belgique.
Eva Brems
Université de Gand
- 12h30 – 14h00** **Déjeuner**

14h00 – 16h00 Regards d’acteurs

Présidence : Luc Detroux
Conseil d’État belge

Paul Lemmens
Cour Européenne des Droits de l’Homme

Michel Leroy
Conseil d’État belge

Marie-Françoise Rigaux
Cour constitutionnelle de Belgique

Bernard Stirn
Conseil d’État français/Institut de France

16h00 – 16h30 Pause-café

16h30 – 17h30 Key Note

Présidence : Hugues Dumont
Université Saint-Louis-Bruxelles/CIRC

Du bon usage de la jurisprudence strasbourgeoise
Sébastien Van Drooghenbroeck
Université Saint-Louis-Bruxelles/CIRC

Vendredi 20 mai 2022

8h30 – 9h00 Accueil

9h00 – 10h00 Des enjeux traditionnels toujours d’actualité

Présidence : Vincent de Coorebyter
Université Libre de Bruxelles

À la recherche d’une laïcité qui ne dit pas son nom : résoudre la tension entre les articles 21 (16) et 181 (117) de la Constitution belge
Caroline Sägesser
Crisp/Université Libre de Bruxelles

La reconnaissance du principe de subvention de la liberté religieuse
Vincent Valentin
Institut d'études politiques de Rennes

10h00 – 10h30 **Pause-café**

10h30 – 12h00 **Nouveaux terrains de la laïcité**

Présidence : Vincent de Coorebyter
Université Libre de Bruxelles

Au-delà de la dérogation aux Chartes : le cadre constitutionnel canadien
permet-il la mise en place d'un régime distinct de laïcité au Québec ?
Louis-Philippe Lampron
Université Laval/CRIDAQ

L'étourdissement de la laïcité par l'émergence d'un droit animalier
Hélène Lerouxel
Université-Saint-Louis-Bruxelles/CIRC
Jogchum Vrielink
Université-Saint-Louis-Bruxelles/CIRC

Des enjeux de genre
Florence Rochefort
GSRL (EPHE/PSL-CNRS)

12h00 – 12h45 **Conférence conclusive**

Présidence : Hugues Dumont, *Université Saint-Louis-Bruxelles/CIRC*

Isabelle Rorive
Université Libre de Bruxelles/Centre Perelman de philosophie du droit

12h45 **Mot de la fin**

Xavier Delgrange
*Université-Saint-Louis-Bruxelles/Université Libre de Bruxelles/Conseil
d'État belge*

David Koussens
Université de Sherbrooke/SoDRUS/CRIDAQ

Claude Proeschel
Université de Lorraine/GSRL (EPHE/PSL-CNRS)

Biographies

Eva Brems est professeure en droit, spécialisée en droits de l'homme à l'Université de Gand, où elle est la fondatrice et la directrice du Human Rights Centre et la promotrice-porte-parole du réseau interdisciplinaire de recherche sur les droits de l'homme (HRRN). Eva Brems a étudié le droit aux universités de Namur (candidat 1989), de Leuven (licenciaat 1992, doctorat 1999) et de Harvard (LL.M. 1995). Ses intérêts de recherche comprennent un large éventail de sujets concernant les droits de l'homme, avec un accent particulier sur la Convention européenne des droits de l'homme, les questions de diversité et les thèmes transversaux dans une perspective holistique des droits de l'homme. Elle est actuellement présidente de l'Institut fédéral pour la promotion et la protection des droits de l'homme de Belgique.

Louis-Léon Christians est professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain où il est titulaire de la Chaire Droit & Religions. Ses recherches et publications portent sur les interactions entre droits d'État et normativités religieuses, dans une approche à la fois juridique et de sciences des religions. Il est actuellement président de l'école doctorale en sciences des religions de Belgique francophone. Ses expertises juridiques l'ont notamment amené auprès de la Commission de Venise, du Conseil de l'Europe et des Nations-Unies, et, en Belgique, auprès du Centre fédéral d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, à la co-présidence d'une commission fédérale chargée la réforme de la législation sur les cultes, au CA du Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, et plus récemment à la co-présidence de l'Institut public de promotion des formations sur l'islam.

Vincent de Coorebyter est professeur de philosophie sociale et politique contemporaine à l'Université libre de Bruxelles, où il anime notamment un séminaire sur la laïcité. Il est le président du Centre de recherche et d'information socio-politiques, Bruxelles (CRISP), qu'il a dirigé de 1998 à 2013. Spécialiste de Sartre, il s'intéresse aux questions de la laïcité, de la démocratie et de l'individualisme. Il est membre de l'Académie royale de Belgique et codirige la revue *Études sartriennes*. Habitué des médias, il tient une chronique mensuelle dans le journal *Le Soir*. Ses principales publications tournent autour de Sartre, de la politique belge, de la démocratie et de la laïcité.

Xavier Delgrange est premier auditeur chef de section au Conseil d'État de Belgique, où il examine les projets législatifs relatifs, notamment, à l'organisation institutionnelle, à la justice et aux droits humains. Il enseigne le droit constitutionnel et les droits humains à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, ainsi que le droit de l'enseignement à l'Université Libre de Bruxelles. Membre du Centre Interdisciplinaire de Recherches Constitutionnelles de l'Université Saint-Louis – Bruxelles (CIRC) et du Centre Perelman de philosophie du droit de l'Université Libre de Bruxelles, chercheur partenaire du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS), ses principaux champs de recherche sont le droit constitutionnel institutionnel (notamment la répartition des compétences dans le fédéralisme belge), le rôle du juge (méthodes d'interprétation, nature et expression de son indépendance...)

et les droits humains (particulièrement le droit de l'enseignement et l'appréhension de la diversité culturelle par le droit : neutralité/laïcité, expression du religieux etc).

Luc Detroux est, depuis le 1^{er} octobre 2019, président de la VIII^{ème} Chambre du Conseil d'État de Belgique, en charge du contentieux de la fonction publique. Auparavant, il a exercé, pendant une vingtaine d'années, ses fonctions auprès de la Section de législation de cette institution, d'abord comme auditeur, ensuite comme conseiller d'État. Il a été plusieurs fois détaché auprès de cabinets ministériels, en charge notamment de l'enseignement supérieur et des réformes institutionnelles. À ce dernier titre, il a collaboré à la rédaction des textes de la 6^{ème} réforme de l'État. Parallèlement, après avoir été pendant 12 ans assistant en droit constitutionnel à l'Université Saint-Louis Bruxelles, il est actuellement chargé de cours en droits de l'Homme auprès de la même université et membre du CIRC. Se définissant volontiers comme un touche-à-tout du droit public, il est l'auteur de nombreuses publications sur des sujets très variés.

Hugues Dumont est professeur émérite invité et vice-recteur honoraire à la recherche de l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Auteur de nombreux travaux dans les domaines du droit public et de la théorie du droit, il a publié récemment *Le pacte constitutionnel européen, Tome 1, Fondements du droit institutionnel de l'Union* (avec A. Bailleux, Bruylant, 2015), *Droit constitutionnel. Approche critique et interdisciplinaire. Tome 1. L'État* (avec M. El Berhoumi, Larcier, 2021) et *Le Covid-19 : quels défis pour les États et l'Union européenne ?* (Bruylant, 2022).

David Koussens est professeur titulaire à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke où il détient la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité. Ses travaux portent principalement sur les régimes de laïcité dans les sociétés francophones. Il est membre régulier du Centre de recherche interdisciplinaire et la démocratie (CRIDAQ) et du SoDRUS, ainsi que membre associé à l'étranger du Groupe-Sociétés-Religions-Laïcités (GSRL-EPHE-PSL-CNRS). Ses publications incluent *L'épreuve de la neutralité. La laïcité française entre droits et discours* (Bruylant, 2015) et *Secularism(s) in Contemporary France* (Springer, à paraître). Il a codirigé plusieurs ouvrages dont *Le paradoxe évangélique* (avec B. Basdevant-Gaudemet et G. Bucumi, Presses de l'Université Laval, 2022), *Religion, Law and the Politics of Ethical Diversity* (avec C. Proeschel et F. Piraino, Routledge, 2021) et *Nouveaux vocabulaires de la laïcité* (avec C. Mercier et V. Amiraux, Classiques Garnier, 2020).

Louis-Philippe Lampron est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, chercheur régulier au sein du CRIDAQ et co-porte-parole du Groupe d'étude en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval (GEDEL). Ses intérêts de recherche portent, en général, sur la protection des droits humains au Canada et au niveau international. Au cours des dernières années, le professeur Lampron s'est particulièrement intéressé aux enjeux juridiques liés à la mise en œuvre des libertés fondamentales et du droit à l'égalité, sujets à propos desquels il est fréquemment intervenu publiquement et a publié plusieurs articles de même que les ouvrages *Maudites Chartes: 10 ans d'assauts contre la démocratie des droits et libertés* (Éditions Somme toute, 2022) et *La Hiérarchie des droits - convictions religieuses et droits fondamentaux au Canada* (Peter Lang, 2011).

Paul Lemmens est conseiller d'État depuis 1994 et professeur émérite à l'université KU Leuven depuis 2019. Il a été juge à la Cour européenne des droits de l'homme (2012-21). À la KU Leuven il a enseigné le droit des droits de l'homme (1986-2019) ainsi que la procédure civile, la procédure administrative et le droit constitutionnel. Il a été avocat au barreau de Bruxelles (1976-84 et 1987-94). Il a notamment été membre de la Commission consultative, puis de la Commission de la protection de la vie privée (1987-1997), membre du groupe consultatif sur les droits de l'homme (Nations unies, Kosovo) (2007-2012), et chargé d'enseignement invité à la Northwestern University (1999) et à l'Université de Strasbourg (2013-21).

Hélène Lerouxel est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de Rennes, d'un DEA en droit processuel de Paris 2- Assas. Après avoir été assistante en droit pénal et procédure pénale à Paris 2- Assas, elle a obtenu une licence en droit à l'Université Libre de Bruxelles. Après 12 ans passé au sein du Conseil d'État de Belgique en occupant successivement les postes d'attachée juriste et de secrétaire en chef, elle a rejoint en mars 2020 la Commission communautaire commune (Cocom) en tant que responsable du service juridique et du service des ressources humaines. En parallèle, elle est assistante en droit constitutionnel à l'Université Saint-Louis - Bruxelles et membre du CIRC. Ses recherches portent sur les droits fondamentaux, et plus spécifiquement sur leurs aspects pénaux ou religieux.

Michel Leroy est docteur en droit et licencié spécial en droit administratif à l'Université Libre de Bruxelles. Il a été avocat au barreau de Bruxelles de 1971 à 1976, inspecteur adjoint des finances de 1976 à 1980, magistrat au Conseil d'État de 1980 à 2018 (référendaire en 1980, auditeur en 1982, conseiller en 1990, président de chambre de 2000 à 2018). Assistant à l'Université Libre de Bruxelles de 1973 à 1990, il a également été titulaire du cours de droit public approfondi de 1986 à 2013, du cours de contentieux administratif de 1991 à 2013, et des exercices pratiques de contentieux administratif de 1996 à 2015. Il a publié plus de 80 articles ou contributions à des ouvrages collectifs et publié *Les règlements et leurs juges* (Bruylant, 1987) et *Contentieux administratif*, 5^e ed. (Éditions Anthemis, 2011).

Christine Pauti est maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Déléguée aux relations internationales à l'École de Droit de la Sorbonne, elle est rattachée au Centre d'études et de recherches en administration publique (CERAP) et professeure au Collège juridique franco-roumain d'études européennes.

Mathilde Philip-Gay est professeure de droit public à l'Université Lyon 3, et experte juridique du plan national sur les valeurs de la République et la laïcité. En 2011, elle a co-créé et co-dirigé avec Michel Younès le diplôme universitaire « religion, liberté religieuse et laïcité » qui forme les cadres de la fonction publique ou de l'entreprise, les enseignants, et responsables des cultes à la gestion du fait religieux. Elle est l'auteure de nombreux articles en droit de la laïcité. Parmi ses ouvrages figurent *Droit de la laïcité* (Ellipses, 2016) et *Laïcité et fait religieux dans le sport* (Éditions le moniteur, à paraître). En 2019, elle a dirigé le rapport « la laïcité dans la Justice » (disponible en ligne sur le site : <http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/la-laicite-dans-la-justice-2/> auquel quarante-sept contributeurs français belges et canadiens ont participé).

Claude Proeschel, maîtresse de conférences habilitée à diriger des recherches en science politique à l'Université de Lorraine, est chercheuse au GSRL-EPHE-PSL-CNRS. Elle travaille sur les relations religion - politique dans la contemporanéité, et sur la question de la conciliation des éthiques particulières à la norme commune en démocratie. Elle a récemment publié *Religion, Law, and the Politics of Ethical Diversity* (avec D. Koussens et F. Piraino, Routledge, 2021), *Who draws the line? La mission impossible du juge laïque, un regard de politiste* (Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques, vol. 85, 2020) et *La laïcité dans la balance. Le juge, quel régulateur des relations entre l'État et les religions?* (RIEJ, vol. 85, 2020).

Marie-Françoise Rigaux est docteure en droit de l'Université catholique de Louvain (1984). Elle a rédigé une thèse intitulée "Les limites matérielles à l'exercice de la fonction constituante (publiée aux éditions Larcier en 1985). Elle est également licenciée en droit (1978) et en philosophie (1979). Elle a été professeure de droit émérite à l'Université Saint-Louis-Bruxelles (1985-2020) et référendaire émérite à la Cour constitutionnelle de Belgique (1985 à 2020). Elle préside le Comité directeur de la Formation en management communal de l' ERAP-GSOB et le comité de rédaction de la *Revue Droits fondamentaux et pauvreté- Grondrechten en armoede*. Elle est professeure associée de l'Université Saint-Thomas d'Aquin à Ouagadougou. Marie-Françoise Rigaux a rédigé plusieurs monographies en droit constitutionnel ainsi que de nombreux articles.

Florence Rochefort est chercheuse au GSRL-EPHE-PSL-CNRS. Historienne des féminismes, des femmes et du genre, elle a publié récemment *Histoire mondiale des féminismes, 2^e éd.* (Presses universitaires de France, 2022), *Ne nous libérez pas on s'en charge Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours* (avec B. Pavard et M. Zancarini-Fourne (La Découverte, 2022) et dirigé ou co dirigé notamment *Le pouvoir du genre. Laïcité(s) et Religions 1905-2005* (Presses universitaires du Mirail, 2007) *Normes religieuses et Genre Mutations, résistances, reconfigurations* (Armand Colin, 2013) et *Qu'est ce que le genre ?* (Payot, 2014). Elle est membre de la revue *CLIO Femmes Genre Histoire* et poursuit ses recherches sur féminismes, genre, religions, laïcités.

Isabelle Rorive est professeure à la Faculté de Droit et à l'Institut d'Études européennes de l'Université libre de Bruxelles où elle enseigne le droit comparé, le droit de la non-discrimination, la méthodologie juridique et les enjeux contemporains de la mobilisation des droits fondamentaux. Elle est présidente du Centre Perelman de philosophie du droit de la même université. Membre expert de l'*European Equality Law Network* et du *Berkeley Comparative Equality & Anti-Discrimination Law Study Group*, Isabelle Rorive poursuit ses recherches dans des projets européens et internationaux s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire. Ses recherches portent sur les développements théoriques et pratiques du droit de l'égalité et de la non-discrimination dans une perspective comparée, la circulation des concepts juridiques et l'empreinte des cultures juridiques sur le développement du droit, ainsi que les enjeux contemporains auxquels sont confrontés les droits humains dans un monde globalisé et numérisé.

Caroline Sägers est diplômée de l'Université libre de Bruxelles et de la Brown University. Elle est chercheuse au CRISP à Bruxelles. Elle s'y consacre principalement à l'étude des évolutions institutionnelles de la Belgique fédérale et aux politiques publiques en matière de faits religieux, dans le prolongement de sa thèse de doctorat consacrée au financement public des

cultes en Belgique au XIXème siècle (ULB, 2013). Elle a notamment publié des études relatives au régime belge des cultes, à l'organisation des cours de religion dans l'enseignement obligatoire, à la représentation de l'islam et à la reconnaissance de la laïcité ou encore à la (dé)pilarisation de la société belge. Caroline Sägers est également collaboratrice scientifique auprès du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL) de l'Université libre de Bruxelles.

Bernard Stirn est entré au Conseil d'État en 1976 et y a siégé jusqu'en 2020. Commissaire du gouvernement de 1980 à 1991, il a été secrétaire général de 1991 à 1995 et il a présidé la section du contentieux de 2006 à 2018. Professeur à Sciences Po, il est l'auteur de nombreux ouvrages, en particulier *Les libertés en questions*, 12^e éd. (LGDJ, 2021), *Les sources constitutionnelles du droit administratif*, 10^e éd. (LGDJ, 2019), *Vers un droit public européen*, 2^e éd. (LGDJ, 2015) et *Droit public français et européen* (Les presses de Science Po/Daloz, 2021). Il a été élu en 2019 à l'Académie des sciences morales et politiques.

Vincent Valentin est professeur de droit à Sciences-po Rennes et membre du Centre d'analyse et de théorie du droit de l'Université de Nanterre. Au croisement de la philosophie et du droit des libertés, ses travaux portent principalement sur la signification et la portée du libéralisme. Il a notamment écrit, en collaboration avec Stéphanie Hennette-Vauchez, *L'affaire Baby-Loup ou la nouvelle laïcité* (LGDJ, 2014)

Sébastien Van Drooghenbroeck est docteur en droit, bachelier en philosophie et titulaire d'un master en théorie du droit. Il est professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis-Bruxelles, où il enseigne les sources et principes du droit, le droit constitutionnel et le droit des droits humains. Il est par ailleurs professeur invité à l'Université Paris-Panthéon-Assas, assesseur à la Section de législation du Conseil d'état, membre du Comité consultatif de bioéthique de Belgique et, depuis 2021, expert auprès du *European network of legal experts in gender equality and non-discrimination*. Les recherches principales de Sébastien Van Drooghenbroeck concernent la responsabilité de la puissance publique, le droit de la lutte contre la discrimination et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Jogchum Vrielink est professeur à l'Université Saint-Louis Bruxelles. Précédemment il était coordinateur du Centre du droit de la discrimination à la KU Leuven et directeur académique du 7^{ème} Projet de recherche européen RELIGARE (sur la religion, la diversité et le droit). Il est titulaire d'un doctorat en droit et a également étudié l'administration publique et l'anthropologie. Sa thèse avait pour objet le discours d'incitation à la haine raciste et le négationnisme, combinant la recherche juridique et socio-juridique. Ses matières de prédilection sont le droit de la non-discrimination, les droits fondamentaux (liberté d'expression et liberté de religion en particulier), les enjeux du multiculturalisme pour le droit et l'anthropologie du droit.